

OBJET	N°
Arrêté du Maire de Montceaux l'Etoile du 13 mai 2024	2024 / ARR /13

OBJET : Limitation de vitesse sur une partie de la VC Route de la Tour et sur une partie de la VC Route de Conde lors du bal de Jeunes du 18 mai 2024 et du repas dansant campagnard du 19 mai 2024 organisés par l'Association Sportive du Foyer Rural

★ ★ ★ ★ ★

Le Maire de MONTCEAUX L'ETOILE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route notamment son article R.411-21-1 modifié,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que le bal de jeunes et le repas dansant campagnard organisés par l'Association Sportive du Foyer Rural auront lieu les 18 et 19 mai 2024 sur son terrain de foot situé au 908 Route Josette Aubret 71110 MONTCEAUX L'ETOILE (parcelle B 68),

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de limiter la vitesse aux abords du terrain,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur la VC Route de la Tour et sur la VC Route de Conde, à l'approche du terrain de foot de l'Association Sportive du Foyer Rural situé au 908 Route Josette Aubret, pendant la durée des deux manifestations qu'elle organise du 18 mai 2024 à 23h00 au 20 mai 2024 à 3h00.

ARTICLE 3 :

Le dépassement et le stationnement sur l'accotement sont interdits pour tous les véhicules à l'approche et au droit des manifestations.

ARTICLE 4 :

L'Association Sportive du Foyer Rural aura la charge de la signalisation réglementaire de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARCIGNY est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'Association Sportive du Foyer Rural.

Fait à Montceaux l'Etoile, le 13 mai 2024

Le Maire,
Georges PROST

